

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

L'édito du Président



Après un été chargé en événements agricoles, nous avons clôturé la mandature lors de la dernière session le 30 octobre dernier.

Que d'actions menées, que de combats engagés aux côtés du syndicalisme pour la défense et le développement de l'agriculture maralpine !

Mon premier message sera pour remercier tous les élus, tous les techniciens et tous nos partenaires qui se sont retroussés les manches et se sont investis dans ce travail.

L'agriculture du département ne fait certes pas partie des grandes agricultures françaises, mais elle est dynamique et exploite au mieux les possibilités offertes par le territoire.

Force majeure du développement économique, elle est aussi un atout pour l'environnement et la conservation des paysages.

Les agriculteurs sont des acteurs essentiels des circuits courts alimentaires et notre attachement depuis plus de 30 ans à la réduction des intrants, voire leur suppression grâce à des méthodes alternatives issues de nos centres de recherche et d'expérimentation, est une garantie de qualité pour les consommateurs.

Les efforts menés avec l'appui des collectivités pour le renouvellement des générations sont importants, même s'ils ne peuvent pas stopper la diminution du nombre d'agriculteurs. Ils permettent de professionnaliser les créations et les reprises d'exploitation.

Notre système de commercialisation à destination de la restauration hors domicile sécurise les producteurs dans les phases de démarrage de leur activité. Nous devons aller plus loin avec la mise en place d'espaces test, véritables lieux d'entraînement pour de futurs installés. C'est l'objectif donné au projet que nous lançons au CREAM après le transfert de l'activité d'expérimentation cet automne.

Une mandature se termine, mais les projets ne s'arrêtent pas et nous avons toujours beaucoup à faire pour que notre agriculture continue à témoigner de sa qualité et de sa vitalité.

Nous ne pourrions pas les poursuivre seuls, ainsi, nous avons besoin de votre soutien et de votre engagement. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à vous mobiliser en allant voter aux élections des membres de la Chambre d'Agriculture en janvier prochain. C'est par cette mobilisation que nous montrerons combien l'agriculture de notre département est importante.

Michel Dessus

P. 3-5 Actualités

- Session de la Chambre d'Agriculture
- Développement des installations photovoltaïques : la Chambre d'Agriculture se positionne
- Interview : Eric Erétéo, Président de la FDCUMA06

P. 6-7 Partenariat

- Préserver les espaces agricoles sur la CASA
- Elaborer une stratégie sur le foncier agricole de la communauté de communes des Alpes d'Azur
- Développer la filière citron de Menton en valorisant le foncier
- Comprendre les enjeux des espaces-tests agricoles
- Pays de Grasse : le Contrat de Transition Ecologique

P. 9-11 Dossier : SCIC

P. 12-13 Techniques & filières

- La permaculture
- L'actualité des filières maraîchères et oléicoles

P. 14-15 Salon MED'AGRI

P. 16 -17 Formations, nouveautés 2019

- Cultiver dans le respect de l'environnement
- Cap installation

P. 18 -19 Promotion

- Foire aux bestiaux de Beuil, palmarès du concours de tome de montagne
- Fête de la gastronomie à Nice
- Fête de la fleur à Nice
- Bienvenue à la ferme : une nouvelle campagne de communication - brin de culture

P. 20 Pratique

- Vos Elus vous représentent
- Portes ouvertes des moulins à huile d'olive
- Recensement des dégâts causés par les sangliers



Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr



Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°78
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899

CHAMBRES D'AGRICULTURE - ÉLECTIONS 2019
**POUR L'AGRICULTURE
JE VOTE !**

NOUVEAUTÉ 2019 : VOTEZ EN LIGNE
ou par voie postale jusqu'au 31 janvier.

www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CREAM / Astredhor vers un nouveau type de partenariat



Michel Dessus et Jérôme Coche ont accueilli le Président d'Astredhor, Claude Dehais et sa directrice, Corinne Bitaud, le 3 octobre au CREAM.

L'institut Astredhor (Institut national de l'horticulture et du paysage) travaille avec 10 stations d'expérimentation indépendantes en France. Dans le cadre d'une nouvelle organisation demandée par l'Etat, l'Astredhor est contraint de revoir ses conventions avec ses stations partenaires. Le CREAM a la spécificité d'appartenir à la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, il ne peut donc pas y avoir une intégration de notre station au sein de l'Astredhor.

Les élus ont travaillé pour maintenir ce partenariat fondamental pour l'horticulture et le paysage méditerranéen.

Les Elus de la Chambre d'Agriculture à la rencontre des agriculteurs à Tende



Après Roquebillière, le mardi 29 mai 2018, les membres du bureau de la Chambre d'Agriculture se sont rendus dans la vallée de la Roya, le jeudi 11 octobre 2018, à la rencontre des agriculteurs.

Cette vallée, la plus septentrionale du département et probablement la plus difficile d'accès, est «un territoire» à part, entre France et Italie. Elle compte 91 exploitations agricoles réparties dans 4 filières majoritaires : élevage fromager et allaitant (43%), maraîchage (16%) et oléiculture 20 %).



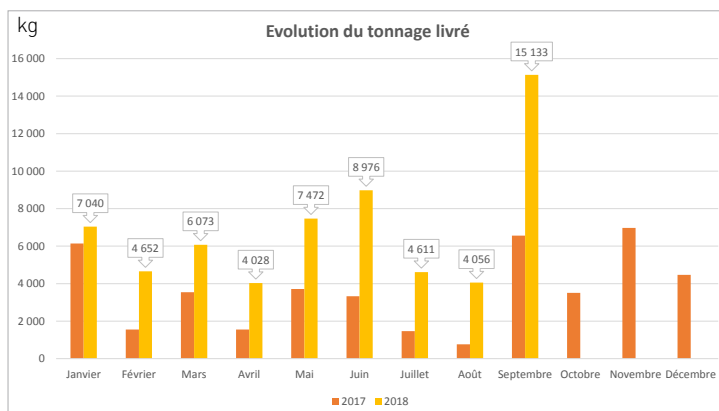
Autour de Jean-Marie Frileux, chef du restaurant du collège des Baous à Saint Jeannet, l'équipe de la Chambre d'Agriculture 06, Romain Bacchialoni, Lucas Mantero et Laura Ruiz, accompagnés de Jean-Pierre Clérissi producteur à Gattières, lors du forum du Conseil départemental «06 connect».

06 à table : après un été bien soutenu, la rentrée bat son plein

Chiffres à l'appui, toute l'équipe «06 à table» est satisfaite des résultats toujours en progression de la plateforme. Malgré la fermeture des restaurants scolaires pendant la période estivale, 06 à table a livré 8.6 tonnes de légumes (hors salades et herbes aromatiques). Ce surcroît d'activité est lié à l'arrivée de nouveaux clients, tels l'EHPAD les jardins de Saint-Paul à Vence, le centre de vacances du Conseil Départemental et des restaurants d'entreprise.

Avec la reprise des commandes des restaurants scolaires (collèges, lycées, écoles primaires et maternelles), la rentrée est soutenue, avec des livraisons de + 130 % en septembre par rapport à septembre 2017.

Pour poursuivre le développement de la plateforme, la Chambre d'Agriculture renouvelle sa candidature à l'appel d'offre sur 2 secteurs et candidate sur un nouveau secteur.



Sur les 9 premiers mois de 2018, la progression du tonnage livré est de +42 % par rapport à 2017.
année 2017 : 43,5 tonnes - 2018 (de janv. à sept) : 62 tonnes

Top 3 des produits livrés durant l'été



Si la tomate grappe a été plébiscitée cet été, c'est aussi le produit qui a le plus manqué.

Elu référent : Michel Dessus
Vos interlocuteurs à la CA : Romain Bacchialoni - Lucas Mantero



Session de la Chambre d'Agriculture

Dernière session de la mandature, ce mardi 30 octobre 2018, au lycée horticole d'Antibes, où la Chambre d'Agriculture a été accueillie par son président, Daniel Veyssi et son nouveau Directeur, Nicolas Bourgeois.

Principaux points d'actualité abordés

Le loup

Au 30 septembre 2018, notre département comptabilise 643 attaques pour 2304 victimes. Une légère baisse par rapport à 2017, probablement liée à une présence plus tardive en alpage, dûe à la météo.

Au cours de l'année 2018, 42 arrêtés de tirs de défense renforcée et 6 arrêtés de tirs de renforcés ont été délivrés, ce qui a permis le prélèvement de 14 loups sur le département. Avec l'atteinte du quota national de 43 loups, une rallonge de 8 animaux a été autorisée jusqu'au 31 décembre 2018, à la demande de la profession.

La PAC : le paiement des dossiers et son évolution

Sur les 35 dossiers concernés par une visite rapide 2018 ou un retour de visite «rapide» 2015, 29 restent encore en attente des résultats de contrôle et donc de la liquidation des aides. Les services de la DDTM traitent au jour le jour les retours de contrôle de l'ASP, afin que les paiements des aides aux exploitations concernées puissent avoir lieu lors de la prochaine liquidation annoncée pour le mois de novembre. La dernière, au mois de décembre, correspondra au paiement du solde.

Une préoccupation des élus : les communes pastorales pourraient percevoir directement les aides à la place de l'éleveur qui loue les pâturages.

"Soyons vigilants, les aides de la PAC sont destinées avant tout aux agriculteurs !"

Xylella fastidiosa

Le Président Michel Dessus a rappelé sa position contre l'arrachage systématique des oliviers et demande la mise en place de piègeages, peu coûteux et faciles à installer. "Il nous faut des moyens pour observer la maladie et tester des solutions, comme le piègeage. Nous attendons toujours des réponses de l'Etat sur cette demande".

Maraîchage

De plus en plus de ravageurs ou de maladies se développent sur les cultures maraîchères. Ces problèmes peuvent provoquer de graves dégâts sur les récoltes et mettre en péril l'équilibre économique d'une exploitation. De moins en moins de molécules sont mises à disposition des producteurs sur ces cultures. Il faut proposer des méthodes alternatives. La Chambre d'Agriculture est associée à deux projets pour apporter des solutions aux producteurs :

- le projet FORMAE : il s'agira de travailler sur des bio agresseurs d'origine tellurique, notamment fusarium oxysporum et fusarium sp lactucae.

- un projet financé par les fonds nationaux du Casdar qui permettra de trouver et d'implanter les auxiliaires naturels et indigènes contre la Drosophile suzukii, en culture de fruits rouges.

Calamités

2018 a connu 4 épisodes d'aléas climatiques (vent, neige, grêle) qui ont endommagé les cultures et les infrastructures. La Chambre d'Agriculture a activé sa cellule de crise et reste à l'écoute des agriculteurs en difficulté pour les accompagner, soit dans leurs démarches administratives soit dans du conseil technique.

Développement des installations photovoltaïques : la Chambre d'Agriculture du 06 se positionne

La Chambre d'Agriculture a organisé une réunion avec les syndicats (FDSEA, JA, Confédération Paysanne), le 16 octobre, pour travailler sur une position commune.

Lors de la session de la Chambre d'Agriculture du 30 octobre 2018, une délibération, votée à l'unanimité, a clarifié la position de la Chambre d'Agriculture :

Aucune installation photovoltaïque ne devra être rendue possible sur des terres de valeur agronomique ou pastorale, exploitées comme en friche. Les installations d'autres natures (sur bâtiments ou espaces non agricoles) devront être étudiées au cas par cas pour éviter toute dérive.

La loi de transition énergétique prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation d'énergie en 2030. Cet objectif se traduit notamment, sur notre territoire, par l'apparition croissante de projets d'installations photovoltaïques. Ces projets peuvent se décliner sur différents supports : toitures, serres, parkings, mais aussi s'implanter directement au sol, sur des terres non bâties et parfois agricoles. A la question de l'ampleur des surfaces concernées (plusieurs dizaines d'hectares par projet en moyenne) s'ajoutent divers problèmes, en particulier celui de la perte de qualité agronomique des sols.

Elus référents :
Bruno Gabelier
Jean-Philippe Frère



C'est avec une grande émotion et néanmoins une grande fierté que je voudrais ouvrir aujourd'hui les travaux de la dernière session de notre mandature 2013-2018. En effet, que de travail accompli ensemble !

Michel Dessus



Interview,
Eric Erétéo,
Président de la FDCUMA 06



C'est à La Penne, petit village de l'arrière-pays niçois, que les 11 CUMA adhérentes à la FDCUMA des Alpes-Maritimes se sont réunies le 13 juin dernier pour leur assemblée générale annuelle.

Après les paroles de bienvenue de Patrice Briandet, Maire de la Penne, Eric Erétéo, Président de la FDCUMA, dans son rapport moral et d'orientation, a rappelé le fonctionnement d'une CUMA.

L'après-midi a été consacrée à la visite de la miellerie

« Les ruchers de Sallagriffon » où Florence Bonnard, apicultrice, a présenté avec passion son métier.

Quels sont les grands principes d'une CUMA ?

La CUMA respecte les grands principes de la coopération. Elle est une société à capital variable et n'a pas de but lucratif. Elle vise avant tout à favoriser le développement des exploitations et de ses adhérents.

Elle respecte le principe de l'exclusivisme du sociétariat, c'est-à-dire qu'elle ne travaille qu'avec ses membres et obéit à une gestion démocratique. Cela se caractérise par l'égalité des droits des associés : "1 homme = 1 voix".

La CUMA, pour quoi faire ?

Elle permet aux agriculteurs de travailler ensemble et d'acheter du matériel en commun ce qui réduit les charges individuelles de mécanisation. Ainsi, ses adhérents peuvent acquérir plus facilement du matériel moderne et innovant, tout en minimisant les risques financiers.

Au delà du côté «matériel», la CUMA est un lieu de contact et d'échanges, ô combien important lorsque les exploitations sont éloignées ou lorsqu'un jeune agriculteur s'installe sur un territoire.

Quel est le fonctionnement d'une CUMA ?

Plusieurs droits et obligations s'instaurent entre la CUMA et ses adhérents. L'engagement entre la CUMA et l'adhérent est réciproque : l'adhérent s'engage à utiliser les services de la CUMA, et celle-ci s'engage à rendre des services aux adhérents.

L'adhérent est le pivot de la structure : son adhésion est libre (mais soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration), il apporte le capital qui constitue l'autofinancement des matériels acquis. Il utilise les services de la CUMA, et en contrepartie il paie le coût d'utilisation du matériel. C'est un membre actif ! Il gère la CUMA, par le biais du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale annuelle, est responsable de son fonctionnement, et est responsable financièrement (jusqu'à hauteur de deux fois son capital social).

Le financement du matériel est assuré par le capital social apporté par les adhérents, des subventions d'investissements (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat...), des prêts...

Combien faut-il d'adhérents pour constituer une CUMA ?

Il faut 4 exploitants agricoles, chefs d'exploitation à titre principal pour constituer une CUMA, au sein d'une même circonscription territoriale (définie par ses membres). La création d'une CUMA est complexe d'un point de vue administratif. La Chambre d'Agriculture accompagne les producteurs

Filière équine

La Chambre d'Agriculture et le co-Président des Jeunes Agriculteurs 06, Adrien Mège, ont rencontré la **Filière cheval PACA** pour réfléchir au suivi des installations dans le secteur équin. En effet, dans le cadre de sa politique à l'installation, la Chambre d'Agriculture souhaite suivre tous les nouveaux installés dans les 1ères années de leur activité. Cette rencontre devrait aboutir à une convention de partenariat entre les deux organismes.

Convention nationale des Chambres d'Agriculture

L'équipe de direction, accompagnée par Michel Dessus et Jean-Philippe Frère, a participé au séminaire national, **Cap Développement**, organisé par l'APCA, les 19 et 20 septembre. Conférences, travail en groupe et discours officiels du Président de l'APCA et du Premier Ministre ont été au menu de ces deux journées de travail qui ont réuni élus et salariés des Chambres d'Agriculture de France.



3ème Rencontre maraîchère,

Jeudi 6 septembre, sur les exploitations de la famille Beccaria- Penna et Gilbert Gazzera : une vingtaine de producteurs et semenciers ont pu échanger sur les résultats d'expérimentation de la saison : petits pois, courgettes rondes, engrais verts, basilic et sur les essais de lutte contre la fusariose des salades.

Les résultats ont été communiqués en avant première lors du salon MED'AGRI et sont publiés sur le site internet de la Chambre d'Agriculture (rubrique publication/culture végétales/maraichage).

En savoir + .. en page 13 de ce numéro

Elu référent : Eric Erétéo

Votre interlocuteur à la CA : Annie Roux

Partenariat

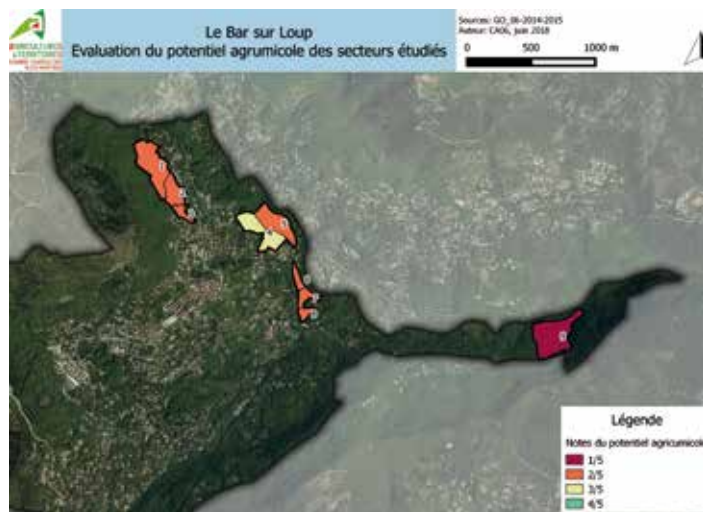
Préserver les espaces agricoles sur la CASA

La CASA a initié en 2018 un projet FEADER en faveur de la préservation du foncier agricole de son territoire, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et Terre de Liens.

Les communes engagées dans ce projet bénéficieront :

- de subventions pour la remise en état de terrains à vocation agricole aujourd'hui en friche,
- d'un accompagnement de la Chambre d'Agriculture et du CERPAM quant à l'évaluation du potentiel agronomique des terrains qu'elles souhaitent reclasser en « Agricoles » dans leur PLU,
- d'un accompagnement de la SAFER et de Terre de Liens pour mobiliser les propriétaires de foncier et les citoyens.

La Chambre d'Agriculture a réalisé deux évaluations de potentiel agricole, pour Le Rouret et Le Bar sur Loup. Elle travaille actuellement sur Gréolières.



Elaborer une stratégie sur le foncier agricole de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

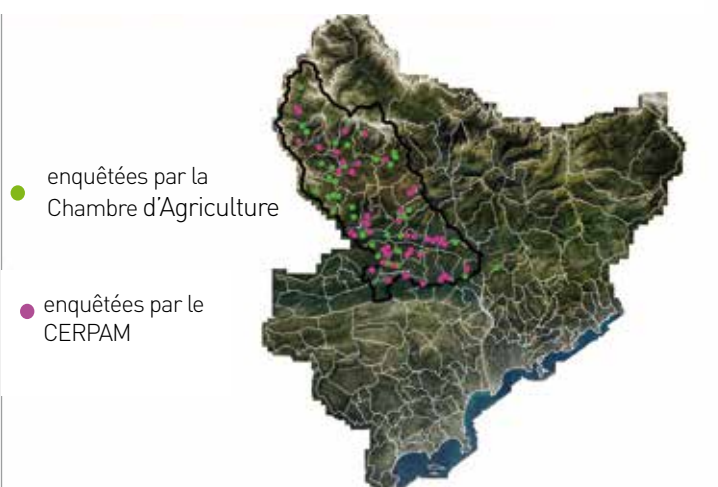
Sur le territoire de la CCAA, 7 acteurs locaux (CCAA, CA 06, SAFER, CERPAM, GEDAR, ADEAR, Terre de Liens) se sont rassemblés autour d'un ambitieux projet FEADER de pérennisation des espaces agricoles exploités et de reconquête des espaces en friche.

Première étape du projet : mieux connaître les pratiques actuelles et les attentes des exploitants en place.

Près d'une quarantaine d'agriculteurs du territoire ont été enquêtés en juillet/août. Les enquêtes devraient se poursuivre à l'automne, avec l'appui du CERPAM, qui se rendra chez les éleveurs pastoraux.

D'ores et déjà, le foncier agricole apparaît comme un enjeu et une source de préoccupation pour les exploitants des Alpes d'Azur, qui considèrent leur terre comme un outil de travail mais aussi comme un héritage et un patrimoine auxquels ils sont profondément attachés.

localisation des exploitations enquêtées



Développer la filière IGP Citron de Menton en valorisant le foncier disponible

Aux côtés de la CARF, de la SAFER et de l'APCM (Association pour la Promotion Citron de Menton), la Chambre d'Agriculture participe à un projet FEADER visant à développer la filière Citron de Menton, par la reconquête d'anciens terrains agricoles.

La Chambre d'Agriculture réalise notamment un diagnostic agricole simplifié du territoire concerné (Roquebrune, Menton, Gorbio, Sainte Agnès, Castellar). Le but est d'identifier les perspectives des exploitations agricoles en place et le potentiel des terrains avoisinant leurs exploitations.

Elus référents : Jean-Philippe Frère - Bruno Gabelier
Votre interlocuteur à la CA : Estelle Pernot



Pays de Grasse

Le 2 octobre dernier, la Chambre d'Agriculture a participé à la première présentation du **Contrat de Transition Ecologique (CTE) de la biodiversité, de la faune et de la flore sauvage** organisée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Les CTE sont des outils au service des collectivités locales et des entreprises pour engager la mutation des territoires autour de projets durables et concrets. Ils accompagnent la mise en œuvre du Plan Climat au niveau local.

Cette première rencontre a été l'occasion pour les partenaires du milieu rural de lister et de prioriser, dans la concertation, les principaux enjeux des milieux naturels du Pays de Grasse et du PNR et d'ébaucher des pistes d'action à entreprendre.

L'agriculture a tenu une place importante dans les débats, puisqu'il a fréquemment été souligné le rôle fondamental des éleveurs et des agriculteurs dans la gestion des milieux naturels et dans la préservation de la biodiversité locale.

Les problématiques de multi-usages (notamment les conflits d'usage entre les touristes et les agriculteurs) ont également été évoquées, et inscrites comme axes prioritaires de réflexion dans le cadre du développement des offres touristiques sur le secteur.

Le CTE doit désormais être écrit, enrichi des interventions de cette journée, afin de proposer un programme ambitieux et en adéquation avec les attentes des acteurs du territoire.

Depuis de nombreuses années, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes souhaite offrir aux candidats à l'installation un espace qui leur permette de tester leur projet agricole. Avec la finalisation de la construction du CREAM, cela sera désormais possible.

Pourquoi un espace-test ?

Aujourd'hui, une installation sur deux dans les Alpes-Maritimes s'effectue « Hors Cadre Familial », c'est-à-dire qu'elle concerne un porteur de projet non issu du milieu agricole. Certains d'entre eux sont sans formation agricole car en reconversion professionnelle, ou ne possèdent pas la connaissance de la réalité du métier.

Face à ce constat, la Chambre d'Agriculture a souhaité créer un outil collectif répondant aux besoins de professionnalisation des porteurs de projet. Ce souhait a fait écho à la demande de la Métropole Nice Côte d'Azur, dans le cadre de sa stratégie agricole.

Qu'est-ce que le test d'activité agricole ?

L'espace-test, également appelé « couveuse agricole » ou « pépinière d'entreprise agricole », offre la possibilité aux porteurs de projets de se confronter à la réalité du métier dans un cadre juridique et matériel sécurisé.

L'espace-test permet d'anticiper une installation par une formation technico-économique « grandeur-nature » et de créer un tremplin pour l'installation de projets viables et de producteurs performants dans le département.

Comment fonctionnera l'espace-test ?

L'espace-test mettra à la disposition des candidats des moyens de production : foncier, bâtiments, gros matériel agricole...

En fonction des cas, le porteur de projet sera amené à investir dans l'outil ou à apporter une contribution financière au coût annuel de cet outil.

Cet espace-test mettra aussi à disposition un hébergement juridique, fiscal et financier. Ce cadre légal d'exercice offrira une autonomie au porteur de projet, tout en le sécurisant. Mais surtout, l'espace-test permettra un accompagnement personnalisé du candidat, avec un suivi approfondi et régulier à la fois technique, financier, et administratif.

Et sur le site du CREAM ?

Près de 6 000 m² sont dédiés aux espaces test sur le site du CREAM.

La Chambre d'Agriculture investigue aujourd'hui pour définir le cahier des charges (production, matériel mis à disposition, surface...), les règles de fonctionnement et les critères d'attribution pour le choix des porteurs de projet.

L'enjeu est de définir un espace-test qui soit en accord avec le site et les enjeux du territoire, répondant aux objectifs de la Chambre d'Agriculture et de ses partenaires, ainsi qu'aux besoins des porteurs de projets. Etant sur le site du CREAM, les candidats participeront sur leur espace test aux essais menés à la station. Ils pourront bénéficier ainsi de modèles cultureux innovants.

Elu référent : Jérôme Coche

Votre interlocuteur à la CA : Julia Kliglich

Elu référent : Jean-Philippe Frère

Votre interlocuteur à la CA : Estelle Pernot

L'actualité du GDS06



A la foire de Beuil, aux côtés des éleveurs!

A cette occasion, le GDS06 a offert le petit déjeuner aux adhérents et aux personnalités.

Sur le stand, les éleveurs ont été sensibilisés sur la détection de l'épididymite du bélier, maladie qui le rend stérile. Il n'existe pas de traitement, la seule solution est l'élimination de l'animal malade. Le GDS06 accorde une aide financière à l'éleveur d'un montant de 100 € / animal abattu.



Le bureau du GDS s'est réuni le 2 octobre 2018 pour réfléchir sur le développement du GDS06 afin de renforcer sa présence sur le terrain.

Prochaine formation

Eleveur infirmier du troupeau 3 dates, 3 espèces !

les 6 décembre, 8 janvier, 12 février

En présence des vétérinaires
du département

Inscription

GDS06 au 04 97 25 76 57
gds06@reseaugds.com

Accédez à des données Agrométéo en temps réel !

Les stations météo, localisées à La Gaude et à la Roquette-sur-Siagne sont opérationnelles ! Elles ont été financées par l'Agence de l'Eau, avec un partenariat entre la Chambre d'Agriculture, AgriBio06 et le CIRAME.

Après une phase de tests, le CIRAME a créé une rubrique dédiée sur son site afin que vous accédiez, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, aux données recueillies en direct par les stations météo.



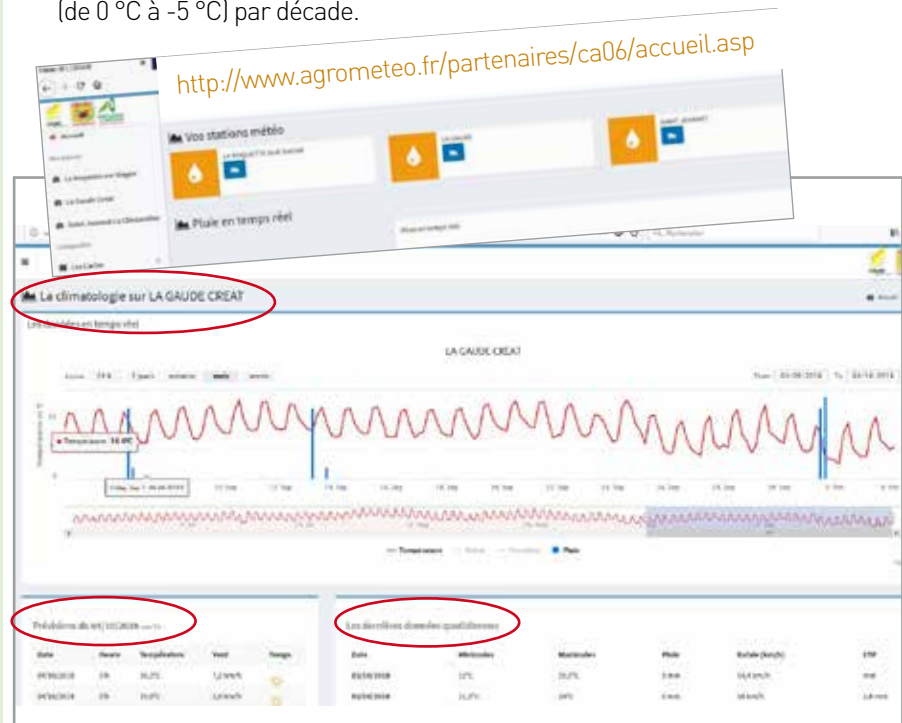
Accéder aux données

Rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.agrometeo.fr/partenaires/ca06/accueil.asp> ou bien depuis le site du CIRAME : <http://www.agrometeo.fr/> et cliquez sur « Interface Météo06 » dans la rubrique « Nos services ».

Vous aurez accès à :

- Un radar de pluies en direct,
- Des graphiques interactifs des températures et de la pluviométrie pour les 3 stations susmentionnées, avec des prévisions météo heure par heure pour les 30 prochaines heures
- Un résumé des dernières données quotidiennes
- La possibilité d'exporter les données sous forme de tableau (températures, pluviométrie, hygrométrie, vent – moyen et rafales –, temps d'humectation du feuillage, durée d'insolation...)

Vous trouverez également une carte de précocité de la vigne qui peut donner des indications sur les autres cultures, ainsi qu'une carte du risque de gel (de 0 °C à -5 °C) par décade.



Cette rubrique mise en place pour la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a vocation à s'améliorer ! N'hésitez pas à en discuter avec votre conseiller technique.

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA : Maud Damiens

dossier : SCIC

Acquérir des terres agricoles grâce à une Société Coopérative d'Investissement Collectif (SCIC)



“ Nous nous réjouissons de la création d'un tel outil qui a été possible grâce à la bonne gestion de la SAFER. Une première nationale pour une SAFER ! ”

La SCIC est un outil alternatif au prêt bancaire, ou à l'apport personnel pour tous les agriculteurs qui ont besoin d'investir dans le foncier pour consolider durablement leur projet.

**Jean-Philippe Frère,
Président du Comité Technique SAFER 06**

Depuis quelques années, nous réfléchissons à la création d'un outil qui permette de capter des fonds privés et publics pour acquérir du foncier et faciliter ainsi les projets d'installation.

La SCIC régionale, Terre Adonis, répond parfaitement à nos objectifs.

Aujourd'hui, les banques sont de plus en plus frileuses pour accorder des prêts en vue d'une installation d'autant plus lorsque l'investissement est important. Un certain nombre d'acquisitions foncières n'aboutissent pas car les porteurs de projet n'obtiennent pas leur prêt, alors que la profession juge leur projet viable, tant d'un point de vue économique que technique.

La vocation de la SAFER est d'intervenir pour conserver la vocation agricole des terrains. Nous sommes au service des agriculteurs et oeuvrons pour le développement agricole, via l'installation, la consolidation et la transmission.

Des terrains à forte valeur agricole partent faute de candidats pouvant les acquérir.

Nous ne voulions pas une telle situation pour le Domaine de la Colle Blanche, une magnifique bastide à Grasse avec un potentiel agricole intéressant pour un projet en maraîchage ou en plantes à parfum.

La SCIC, grâce à une période de location des terres laisse le temps aux porteurs de projet de se constituer une trésorerie pour acquérir leur terre (entre 5 et 15 ans).

La SAFER 06 va abonder dans la SCIC Terre Adonis, un million d'euros grâce à la vente d'un terrain sur lequel nous avons réalisé une plus value.

Il s'agit d'un bien sur lequel nous étions en procédure depuis 10 ans, nous bloquant toute possibilité de revente. Depuis, la Safer a eu deux jugements favorables. Entre temps, la commune a rendu constructible ces terrains. J'ai donc proposé au Comité Technique de la Safer de mettre ce terrain à la vente et de réinjecter la totalité du montant dans la SCIC.

Grâce à cet apport important, la SCIC va pouvoir démarrer rapidement. Aujourd'hui, le domaine de la Colle Blanche est de nouveau une «terre agricole» gérée par des agriculteurs.

La SCIC c'est surtout une démarche multi partenariale où chacun a un rôle à jouer : les apporteurs de capitaux privés ou publics et les structures qui apportent un appui technique (la Safer, la Chambre d'Agriculture...).

La réussite de la SCIC sur ses futurs projets, dépendra de l'engagement de tous les partenaires.

Je suis heureux d'avoir initié le lancement de la SCIC sur la commune de Grasse et je remercie son Maire, Jérôme Viaud, pour son engagement pour le développement de l'agriculture sur son territoire.

Je tiens à remercier également toute l'équipe de la SAFER 06 qui se mobilise tout au long de l'année .

Le 4 octobre dernier, Patrice BRUN, Président de la SAFER PACA, inaugurerait le Domaine de La Colle Blanche dans le pays grassois.

L'installation des exploitants, Anne CALUZIO et Maurin PISANI, producteurs de jasmin, a été rendue possible grâce à un dispositif innovant de portage du foncier, initié par la SAFER PACA, en collaboration avec Coop de France et la Région Sud . Terre Adonis, une SCIC (Société Coopérative d'Investissement Collectif) permet de concilier intérêts publics et intérêts privés et sera officiellement créée le 13 novembre prochain après validation des statuts par le Conseil d'Administration de la SAFER.

Le Domaine de la Colle Blanche est le premier à bénéficier de la SCIC.



La SCIC, comment ça marche ?

Outre ses fondateurs, la SAFER PACA, Coop de France et la Région Sud, les collectivités locales peuvent contribuer au financement de la SCIC en achetant des parts sociales et ainsi favoriser l'acquisition d'un foncier qu'elle considère comme vital pour la préservation de leur territoire.

De même, le capital de la SCIC est ouvert à des partenaires privés comme les banques, assurances, agences de développement ou toute entreprise privée qui souhaiteraient, par exemple, sécuriser ses approvisionnements comme c'est le cas ici avec des parfumeurs de renom.

Propriétaire des terres, la SCIC signe un bail rural avec l'agriculteur, d'une durée de 7 ans minimum. L'exploitant agricole est également la seule personne physique à pouvoir entrer au capital de la SCIC. Lors de la vente, il sera prioritaire sur le rachat du foncier et sera agréé par la SAFER dans le cadre de ses procédures légales. Cette démarche d'externalisation du financement permet de limiter l'endettement tout en contribuant à l'installation d'agriculteurs.

L'objectif de la SCIC est de favoriser les cofinancement pour démultiplier les capacités d'intervention. Les partenaires potentiels sont nombreux :

Agrica, Caisses de crédit agricoles, coopératives, assurances, banques des territoires, agences de développement de filières, collectivités locales, entreprises privées ...



L'accès au foncier, le casse-tête des agriculteurs

L'aventure d'Anne Caluzio et Maurin Pisani, est l'aboutissement d'un long cheminement.

Après avoir fait leurs armes chez une productrice de fleurs à parfum à Grasse, Anne et Maurin, constatant que la demande des parfumeurs était bien présente, se mettent en quête d'un terrain.

Après des années de recherche infructueuse, la SAFER PACA s'adresse à eux en novembre 2017.

Elle vient d'acquérir l'une des dernières propriétés agricoles de la banlieue de Grasse, à l'occasion d'une succession. Maurin Pisani pose sa candidature ; elle est retenue. En janvier 2018, le couple d'agriculteurs monte un dossier de prêt et contactent plusieurs banques. Contre toute attente, leur demande est retoquée.

«Sans la SCIC, notre projet n'aurait pas pu voir le jour».

Installés depuis l'été, Anne et Maurin ont déjà planté 3000 pieds de jasmin. Ils poursuivent les plantations pour atteindre 1 hectare et envisagent d'être chefs d'exploitation en 2019.

Patrice Brun, Président Directeur Général de la SAFER PACA

La création de la SCIC Terre Adonis est avant tout le fruit d'un constat : la SAFER PACA mène une politique de stockage très offensive mais qui a ses limites. Nous avons atteint en septembre 2018 les 30 millions d'euros de stocks et il ne serait pas financièrement et stratégiquement sain et rigoureux d'aller au-delà de ce plafond. Nous avons donc décidé de créer une SCIC qui permet de concilier les intérêts publics et privés. Les collectivités locales peuvent également contribuer au financement de la SCIC.



Terre adonis : un double symbole, celui de la beauté à travers le Dieu Grec et celui d'une plante messicole méditerranéenne en voie de disparition



Jean-Louis Canto,

Président du comité technique SAFER Vaucluse, appelé à être Président de la SCIC

Cet agriculteur installé dans le Vaucluse, connaît bien la problématique du financement du foncier pour avoir rencontré des difficultés à acquérir le foncier qu'il exploitait en tant que fermier. Il a donc créé un groupement foncier agricole (GFA) qui lui a permis de lever des fonds nécessaires pour acheter ses terres en 4 ans. «Etre arrivé à réunir les financeurs privés et publics autour d'un projet agricole est une victoire».

"Elaborer des parfums à partir des fleurs grassoises est un signe distinctif" - François Demachy, Dior

Jérôme Viaud,

Maire de Grasse

«Ce projet de portage de foncier multi partenarial à Grasse est, je l'espère, le premier d'une longue série ! Je me réjouis de voir un nouveau projet de plantes à parfum sur notre commune. Je remercie Monsieur François Demachy, parfumeur créateur de la maison Dior, présent aujourd'hui qui illustre la confiance que les grands parfumeurs remettent désormais aux horticulteurs locaux».



Michel Dessus,

Président de la Chambre d'Agriculture

Je suis très content d'assister à cette inauguration qui envoie des signes forts : l'installation de deux jeunes agriculteurs en horticulture et le 1^{er} projet financé par la SCIC sur notre département.

Cette installation reflète la force du collectif. Il traduit l'engagement fort de tous les acteurs présents pour le développement de l'agriculture. De tels projets illustrent concrètement la volonté de développer une agriculture de qualité sur notre territoire, comme cela fût exprimé lors des Assises de l'Agriculture, le 22 février dernier.



Adrien Mège,

co président des JA06

Nous avons besoin de financeurs pour nous installer. Il arrive parfois que les banques ne nous suivent pas...

La SCIC est un outil intéressant qui permet de capter les fonds publics et privés pour aider les jeunes à s'installer.

Je me réjouis de cette installation en plante à parfum, filière à redynamiser, surtout sur ce territoire.

Le syndicat est présent pour accompagner tous les nouveaux porteurs de projets sur toutes les filières et le territoire.

La permaculture est un mode de pensée, pas de production !

Si vous demandez la définition de la permaculture, vous aurez tout autant de définitions que de personnes interrogées !

Les 12 principes de la permaculture

- 1 - Observer & interagir
- 2 - Capter et conserver l'énergie
- 3 - Obtenir une récolte
- 4 - Appliquer l'auto régulation et accepter les recours d'information
- 5 - Utiliser et valoriser les ressources et services renouvelables
- 6 - Ne produire aucun déchet
- 7 - Débuter avec les grandes lignes en cheminant vers les détails
- 8 - Intégrer plutôt que d'isoler
- 9 - Utiliser des solutions modestes et lentes
- 10 - Utiliser et valoriser la biodiversité
- 11 - Utiliser les bordures et valoriser les marges
- 12 - Utiliser le changement et y répondre avec créativité

Quelques exemples de modes de conduites permaculturels

Les microfermes

Le principe est de produire sur des petites surfaces en valorisant :

- la surface par un nombre important de rotations des cultures
- le choix d'espèces à plus hautes valeurs ajoutées : plus de 30 légumes différents cultivés sur l'exploitation
- le produit
- la réduction des intrants donc un investissement initial limité
- une faible mécanisation

Le maraîchage bio-intensif vise à optimiser la production sur des surfaces limitées en se concentrant sur la fertilité du sol et la densification.

Le Maraîchage sur Sol Vivant (MSV), repose sur l'absence de travail du sol ou un travail minimum, des apports de matière organique conséquent et une couverture permanente des sols (couverts végétaux, mulch, bâches d'occultation). Le MSV favorise un travail du sol biologique et non mécanique. Il peut s'apparenter au principe de semis directs en grandes cultures.

Les planches permanentes s'appuient sur 4 principes de bases :

- passages de roues localisés toujours au même endroit
- zones de passages des roues non travaillés ou seulement très superficiellement
- utilisation restreinte des outils rotatifs
- travail en buttes ou planches formées et entretenues par des disques ou des dents

Les planches permanentes ont l'avantage d'un meilleur réchauffement du sol et d'une précocité du ressuyage des sols. L'augmentation des adventices est un inconvénient majeur.

L'agroforesterie est l'association d'arbres, cultures et ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. En maraîchage, on parle de vergers-maraîchers. L'agroforesterie permet l'augmentation de la biodiversité végétale ou animale, l'amélioration de la fertilité des sols ainsi que la modulation des conditions micro-climatiques (Warlop et al., 2017).

Témoignage

Christophe Jallais,
La Plaine Ferme à Gourdon

Installé depuis 2016 sur un terrain cultivable de près de 8000 m², j'ai choisi de travailler en planches permanentes. Pour préserver la vie de mon sol, j'utilise, entre autres, une campagnole pour travailler mes planches en surface. Le passage de cet outil prend beaucoup de temps, au moins 1 heure, pour travailler une planche d'environ 50 mètres de long.

Suite au départ de mon associé et du temps consacré aux cultures, je ne peux pas cultiver les 8 000 m² mais seulement 3 500 m², faute de temps !

Je m'inspire du travail de J-M Fortier, dans son mode de production en permaculture intensive sur petites surfaces.

Ainsi, j'ai testé cette année l'association des cultures, comme par exemple maïs/courge/haricot. Le maïs sert de tuteur aux haricots (apporteurs d'azote) et d'ombre aux courges. Cette technique permet d'augmenter le rendement au m², et pas forcément par plant ! Elle mérite un deuxième essai plus réfléchi et dans les délais ...

Aujourd'hui, je ne parviens pas à vivre en tant que chef d'exploitation, faute de surface possible à cultiver par manque de temps puisque j'ai un second emploi pour subvenir aux dépenses privées.



la campagnole permet de travailler le sol en surface, sans le retourner.

Vous lancer dans la permaculture, les points de vigilance

Une technicité forte, des outils adaptés.

- Rotations importantes et un sol fortement enrichi pour aboutir à un rendement maximal.
- Une très bonne connaissance des variétés pour optimiser l'équilibre rendement/climat/sol.
- Une vigilance accrue des observations pour détecter au plus tôt les maladies et les ravageurs.
- Un maniement d'outils manuels demandant une très bonne condition physique.

Pour se lancer dans la permaculture, il faut bien connaître son environnement, avoir une solide expertise technique et s'assurer de la viabilité économique du système.

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi
Vos interlocuteurs à la CA : Corinne Pons, Sabine Risso

Maraîchage : choisir ses variétés



En plus de ses prestations individuelles, la Chambre d'Agriculture vous apporte des préconisations fiables pour vous aider à choisir vos prochaines variétés. Nous avons testé sur toute la région, en partenariat avec les producteurs et l'Aprel, différentes cultures. C'est le moment de vous délivrer les résultats de ces essais !



Essai petits pois à graine ridée

Comparer 8 variétés de pois pour établir des références de nouvelles variétés de pois maraîchers en plein champ pour le marché du frais. Les résultats permettent d'élaborer des préconisations variétales à l'attention des producteurs et de l'ensemble de la filière.

Essai courgettes rondes

La culture de courgettes est une culture prédominante dans les Alpes-Maritimes. La Chambre d'Agriculture a réalisé une comparaison de 10 variétés de courgettes rondes (jaunes, vertes claires et vertes foncées) chez un producteur de la vallée de la Siagne.

Essai salades

Depuis plusieurs années, les producteurs des Alpes-Maritimes sont confrontés à la fusariose de la salade.

Pour aider à résoudre cette problématique, des expérimentations ont été conduites cet été :

- Une comparaison de 29 variétés de salades tolérantes à la fusariose ont été testées afin d'établir des références de salades en culture de plein champ en été.
- L'effet d'une solarisation et d'une biofumigation sur une parcelle infestée.



2 rendez-vous pour en savoir +

le lundi 3 décembre à Pégomas | 145 avenue de Grasse | de 17h à 20h
le lundi 10 décembre à Nice | Chambre d'Agriculture | de 17h à 20h

Nous vous présenterons également, la démarche 06 à table (plateforme de livraison de la restauration collective) et ses besoins pour les prochains mois.

Contacts

Corinne Pons - 06 28 79 67 52

Lucie Koch - 06 28 79 67 35

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi



Note technique disponible à la Chambre d'Agriculture,

et téléchargeable sur notre site internet (<https://paca.chambres-agriculture.fr>)

Oléiculture : sortez vos filets !

La saison oléicole 2018 / 2019 se présente globalement satisfaisante avec une charge généralement correcte d'olives dans les arbres sains et une pression de la mouche de l'olive plus conforme aux normales avec une pression estivale relativement faible mais une hausse des populations et de l'activité à l'automne.

Par contre, les gels du début de l'année 2018 ont concerné de nombreuses parcelles, affectant la vigueur des arbres, la productivité et permettant le développement de maladies et ravageurs couramment secondaires.

Enfin, deux épisodes de grêle cet automne ont localement pénalisé la production soit par des chutes importantes d'olives, soit en marquant les fruits. Quelques professionnels ont été durement touchés par ces aléas et seront impactés économiquement.

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocuteur à la CA : Maud Damiens

S@M, un outil télématique d'aide à la décision

L'acceptabilité environnementale des cultures horticoles est questionnée aujourd'hui notamment au regard de l'usage des pesticides.

L'UMT FioriMed développe un outil d'aide à la décision nommé S@M, utile au suivi des cultures et à la connaissance des épidémies, étape indispensable à la prise de décision d'intervention.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et de santé, les partenaires de l'UMT FioriMed s'appuient sur un réseau expérimental et sur une méthode de travail centrée sur la co-conception. Dans le cadre d'un projet ECOPHYTO DEPHY EXPE, Ils ont testé l'outil S@M et caractérisé une combinaison de solutions techniques viables permettant de réduire significativement l'usage des pesticides en horticulture.

Les travaux ont été conduits en station expérimentale et en exploitation sur trois systèmes - les plantes en pots, le gerbera fleurs coupées, le rosier fleurs coupées.

Les essais sur les différents systèmes de culture ont permis de réduire l'usage des pesticides de plus de 50%.

Ces modules sont aussi testés dans le cadre d'un projet Européen Interreg Marittimo IS@M, des présentations d'utilisatrices de S@M dans le cadre d'IS@M compléteront la présentation.

[Intervention de Bruno Paris,](#)
animateur FIORIMED



Suivi S@M sur cultures de basilic

Dans le cadre du projet Interreg-Marittimo IS@M, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a réalisé un suivi de cultures en utilisant l'outil informatique S@M en horticulture et en cultures maraîchères.

A l'aide des informations enregistrées dans un thermo-hygromètre positionné dans les pots de basilic, nous avons pu positionner un traitement préventif contre le mildiou du basilic.

Le projet IS@M dans son ensemble a permis :

- de travailler et mettre en commun en ateliers des connaissances sur une même culture : le basilic avec le CERSAA à Albenga
- d'avoir une vision graphique très rapide des populations d'insectes ravageurs ou auxiliaires ou maladies
- de divulguer nos résultats sur le mildiou du basilic
- d'organiser une visite au CERSAA à Albenga avec 13 producteurs en Janvier 2018 sur le mildiou du basilic
- de moderniser notre matériel informatique avec l'achat de tablettes

[Intervention de Corinne Pons,](#)
conseillère en maraichage à la Chambre d'Agriculture 06

Commercialisation : Agriculteurs – Consommateurs : un lien à construire

Les consommateurs ont des priorités, des attentes et des profils différents. Comment les agriculteurs peuvent-ils y répondre ?

Les 5 grands types de consommations,

- **UTILE** | Je vais à l'essentiel, je consomme moins, je n'ai pas trop confiance dans ce qu'on me propose.
- **PASSIVE** | Je ne veux pas changer mes habitudes, je ne m'occupe pas des autres mais de mon propre bonheur, je suis très sceptique, je prends ce dont j'ai besoin et envie.
- **ACTIVE** | Je partage mes expériences, l'humain est important pour moi, je tiens compte de l'environnement, je suis dans l'action, je soutiens l'économie locale.
- **SANS CONTRAINTES** | Je recherche le gain de temps, j'évite la corvée des courses, je commande quand je veux, je recherche le côté pratique.
- **BIEN-ÊTRE** | Je recherche un sens à mes achats, je fais attention à ma santé, aux produits locaux, à la qualité proposée.

Côté agriculteur,

- **ACCUEILLIR**
Un accueil personnalisé, sur l'exploitation, sur les marchés ..., je respecte mes clients.
- **SE DIFFÉRENCIER**
J'explique – la saisonnalité, le savoir-faire, les conseils, une marque - je suis agriculteur et j'ai un vécu, une histoire !
- **VALORISER MES PRODUITS**
J'aménage mon stand de façon agréable et cohérente.
- **S'ADAPTER**
Je facilite les achats : commandes en ligne, distributeur 24h/24, service de livraison, journée portes ouvertes...

Je réponds à une demande tout en faisant des choix par rapport à un axe économique et humain de mon entreprise.

[Intervention de Nadine Niel,](#)
conseillère en commercialisation/circuit court à la Chambre d'Agriculture 06

FORMATION

Développez vos compétences avec les Chambres d'Agriculture de la région PACA !

Dans un environnement en constante évolution, les agriculteurs doivent s'adapter : chaque jour, ils doivent démontrer leur capacité à gérer le changement induit par de nouvelles réglementations, les besoins de la clientèle, les attentes de la société...

Permettre de maîtriser le monde qui nous entoure et maîtriser les connaissances indispensables à l'activité agricole, de gagner en performance, de faire évoluer les pratiques, de développer des stratégies économiques ou culturelles, telle est l'ambition des Chambres d'Agriculture de la région PACA.

Derrière cette ambition :

- Des formations mises en place en fonction des besoins identifiés sur le terrain par nos équipes, ainsi que des formations spécifiques organisées à votre demande.
- Des formations à destination des candidats à l'installation, des exploitations et entreprises agricoles, de leurs salariés, des retraités de l'agriculture, des collectivités...
- Une offre de formations structurée et développée, depuis 3 ans, à l'échelle régionale, dans des domaines réglementaires, techniques, de la gestion, des nouvelles technologies, de la communication, de l'installation-transmission, de l'organisation du travail, de la commercialisation, de l'agroécologie, du bio ...

Toutes
nos formations
en ligne



Nouveautés
2019
Alpes-Maritimes

Cultiver ses cultures dans le respect de l'environnement focus sur les légumes bottes



Inscriptions
Corinne Pons - 06 28 79 67 52
cpons@alpes-maritimes.chambagri.fr

Nathalie Hellé - 04 97 25 76 40
nhelle@alpes-maritimes.chambagri.fr



Atelier de démonstration d'outil et de matériel sur 3 sols différents.

- Date : 9 janvier 2019
- Sites de démonstration :
 - Fabrice Leroy à Villeneuve Loubet (bio) **désherbage**
 - Gaec du Plan (Bres) à Vallauris **préparer le sol, semer et désherber**
 - Gaec Féderzoni à Grasse (bio) **désherbage thermique, faux semis**
- Horaires : de 9h à 17h

Sur le même thème,

Réduire ses intrants par des pratiques alternatives

Date : 28 janvier 2019
Lieu : Chambre Agriculture à Nice

CAP INSTALLATION



Révision du programme du STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION



La Chambre d'Agriculture, suite à son agrément pour réaliser le stage 21 heures, a revu le programme du stage de préparation à l'installation.

Ce stage comprend aujourd'hui : le stage 21h de 3 jours et une formation de 2 jours intitulée « bâtir son projet pas à pas ».

Le stage collectif de 21 heures est resté inchangé dans son contenu et vise à :

- Maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel ;
- Se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation ;
- Créer des liens entre porteurs de projet, en responsabilité d'une exploitation à très court terme et positionner leur projet dans la diversité de l'agriculture.

Différents Organismes Professionnels Agricoles, organismes publics et privés interviennent auprès des stagiaires durant les 3 journées.

Le programme est adapté aux spécificités locales, en matière d'urbanisme et de foncier, deux éléments clés pour l'installation sur le département.

Il comprend un après-midi consacré à des entretiens individuels, temps très apprécié des porteurs des projets qui profitent de ce moment pour avancer individuellement sur leur projet.

Le programme du stage a surtout évolué sur les 2 journées complémentaires.

La formation « **bâtir son projet pas à pas** » s'articule autour de 3 axes : économique, commercial et financier.

L'objectif est de construire, chiffrer et pérenniser son projet d'installation agricole. Les stagiaires appréhendent une méthode de mesure de la rentabilité et de la viabilité de leur projet, apprennent à anticiper les cycles de trésorerie, à gérer leurs investissements futurs, à choisir leur mode de commercialisation et en chiffrer son coût, à évaluer leur temps de travail et les ressources humaines. Cette parfaite connaissance de leur projet doit les amener à adopter les bons réflexes pour leurs entretiens, notamment avec le banquier.

La première session, nouvelle formule, a eu lieu en juin et a rencontré un véritable succès. Elle sera proposée 4 fois par an.

Le stage permet aujourd'hui au porteur de projet d'avancer concrètement dans la construction de son projet.

Des conseillers experts de la Chambre d'Agriculture et des conseillers bancaires interviennent durant les deux journées.

Elu référent : Jérôme Coche

Votre interlocuteur à la CA : Carine Vilardell

Le Stage 21 heures est une composante du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). C'est une action de formation obligatoire pour les candidats éligibles et sollicitant les aides à l'installation (Dotation Jeune Agriculteur).

La Chambre d'Agriculture est habilitée par la DRAAF pour l'organisation du stage 21h depuis le 1er janvier 2018. Sa mise en œuvre est régie par un cahier des charges régional.



Nouvelles formules pour les entretiens collectifs !

Le Point Accueil Installation reçoit toutes les semaines entre 6 et 8 porteurs de projet à la Chambre d'Agriculture en entretiens collectifs ou individuels. Ces rendez-vous permettent de présenter les étapes clés et préalables à l'installation.

Le PAI a innové en septembre en participant à deux rendez-vous délocalisés ; l'un à l'occasion du café de la création au Crédit Agricole de Menton et l'autre au CREATime à Grasse, manifestation organisée par pôle emploi.

Le PAI a créé également une nouvelle formule pour les bénéficiaires de la DJA, le rendez-vous collectif «DJA». Celui-ci réunit le jeune et les acteurs du parcours DJA (DDTM, banque, conseiller économique...). L'objectif est d'élaborer le rétroplanning de l'installation du jeune, en prenant en compte tous les impératifs : administratifs, financiers, techniques
....



9 septembre 2018

Palmarès du concours tome de montagne

Médailles d'Or

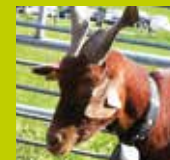
- GAEC DE CHASTILLON (Isolien) ISOLA 2000
- CORNILLON Jean-François ROQUEBILLIERE

Médailles d'Argent

- GAEC DE CHASTILLON (Tome au genièvre) ISOLA 2000
- LANTERI Séverine et Jean-Marie (Tome 1 mois et tome 3 mois) TENDE
- GAEC FERME DES GASTRES ANNOT

Médailles de bronze

- LANTERI Séverine et Jean-Marie (Tome au piment) TENDE
- BARENGO Alain LA BOLLENE VESUBIE
- PARMENTIER Régis PELASQUE
- GAEC DE CHASTILLON (Fleur d'Isola) ISOLA 2000
- GAEC DE SERRE LIONS SAINT ANTONIN
- BOUERI Jérôme BREIL S/ROYA
- GAEC DE SAINT JEAN THORENC
- SCEA LA RORIA SAINT ETIENNE DE TINEE



Fête de la gastronomie à Nice

23 septembre 2018



Fête de la fleur à Nice

22 septembre 2018



Atelier «fleurs comestibles» animé par le CREAM



C'est l'automne, Bienvenue à la Ferme se dote d'une nouvelle campagne de communication très ... citadine !



NOS BANCS PUBLICS
sont 100% naturels !



NOS MODES DE TRANSPORT
sont 100% écologiques !



NOTRE SEMAINE DU GOÛT
dure toute l'année !



NOS POTAGERS
sont en rez-de-jardin !



NOS COURS DE STEP
ont lieu en plein air !



NOTRE TAPIS DE MOTRICITÉ
est 100% végétal !

Affiches disponibles à la Chambre d'Agriculture pour les adhérents Bienvenue à la ferme - Contact : Nadine Niel : 04 93 18 45 25



Avec **Brin de Culture**, l'expression artistique sous toutes ses formes investit les fermes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et invite à rencontrer les artistes dans des lieux insolites et accueillants. Depuis la création en 2008 du festival par la Chambre régionale d'Agriculture et les agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme, Brin de Culture revient chaque année pour rapprocher Agriculture et Culture en toute convivialité.

Ont participé à l'opération brin de culture dans les Alpes-Maritimes

- **La basse-cour des Granges à Ascros**
28 octobre - 4 novembre
- **Le panier de la Manda à Colomars**
3 novembre
- **La chèvrerie du bois d'Amon à St Cézaire sur Siagne**
3 et 4 novembre
- **La maison du citron à Menton**
4 novembre

Elue référente : Chantal Bagnato
Votre interlocuteur à la CA : Nadine Niel



La gastronomie au panier de la Manda avec les Toques brûlées



La culture des agrumes : conférence et atelier sur les agrumeraies de la Maison du citron.

CONCOURS PRAIRIES FLEURIES

Toutes nos félicitations à René et Sophie Peglion qui ont remporté le concours des prairies fleuries 2018, organisé dans le Parc national du Mercantour.

Vos élus vous représentent

Octobre

1	Comité de sélection des candidats pour l'installation communale de St Martin du Var communale M. Dessus, J. Coche, V. de Sousa	17	Ville de Grasse/DDTM réunion publique sur le brûlage des végétaux J.P. Frère
3 et 4	Astrdhor visite du Président et de la directrice, M. Dessus et J. Coche	19	NCA/La Gaude Conférence de presse présentation du projet pressenti du Min de Nice M. Dessus
4	PNR Préalpes d'Azur Conseil syndical, B. Gabelier	20	Puget-Théniers foire concours agricole M. Dessus
6	GEDAR de la Tinée et commune de St Etienne de Tinée : 47ème foire concours, M. Dessus	24	Inauguration du moulin oléicole de Levens, J.P. Frère NCA – PLUm réunion des PPA J.P. Frère, B. Gabelier F. Reynaud
9	Bureau CA 06	25	DDTM CDCFS Plénière, indemnisation et nuisibles J.P. Frère, E. Faustin, G. Daissemin
10	Mairie de Carros projet « Maison de la Fraise» M. Dessus J.P. Clérissi	26	Directoire CRA PACA, M. Dessus
11	Elus Bureau CA 06 : rencontre avec les agriculteurs de la vallée de la Roya	30	Bureau de la CRA M. Dessus, J. Coche CA 06 Session
12	DRAAF PACA CROPSAV VEGETAL, M. Dessus		
14	Foire agricole, artisanale et commerciale de Breil sur Roya, S. Amorotti, J.P. Cavallo		
16	CA 06 commission Aménagement S/Préfecture Nice Montagne réunion chasse à Saorge J.P. Frère		



La Chambre d'Agriculture et le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, organisent les portes ouvertes des moulins à huile des Alpes-Maritimes.

15 moulins à huile ouvrent leurs portes le samedi 24 novembre pour vous faire découvrir la fabrication de l'huile d'olive. Chez la plupart d'entre eux, les moutiniers vous feront déguster le Millésime 2018-2019.

Contact

SION - 04 97 25 76 44

M'y rendre

Programme détaillé sur la rubrique Agenda du site internet de la chambre d'Agriculture 06

Recensement des pertes et dégâts causés par les sangliers

La Chambre d'Agriculture recense les dégâts de sangliers sur les trois dernières années. Nous vous remercions par avance des quelques minutes que vous nous accorderez pour répondre à notre questionnaire (joint à ce numéro).

Ce recensement devrait nous permettre de démontrer que les préjudices liés à la présence des sangliers sur vos exploitations sont bien en deçà des montants indemnisés par la Fédération des chasseurs. A titre d'exemple, les dégâts sur les restanques, les filets de récoltes, les tunnels, le matériel d'irrigation non indemnisables représentent des sommes conséquentes.

Contact : Benoît Esmengiaud - 06 28 79 67 56



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

